



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **- SEANCE DU 14 OCTOBRE 2011 -**

Etaient présents : M. BRUN, M. FRANCE, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. LOQUAY, M. RICHARD, M. JOLY, Mme SANGUIRGO, M. DUVERGER, M. LE GARROY, M. GUETTE, Mme LE GARS.

Etaient représentés : M. BEYLOT, M. RIBEYRE, Mme DESCHARD, M. POLI, M. GIRON, M. PERIZ, M. HAZOUARD, M. BENOIT, M. REIFFERS.

Etaient invités : Mme MUTI représentante de Monsieur le Recteur, M. ESCADAFAL, Mme de MONTGOLFIER, M. CHAPOULIE, Mme LENOIR, Mme LARGOUET, M. RAMBAUD, M. FEUILLETTE.

Le président BRUN ouvre la séance à 9 h 15. Il signale une modification de l'ordre du jour. L'examen des Modalités de Contrôle des Connaissances est reporté car les propositions issues des conseils d'UFR ne respectent pas pleinement la lettre de cadrage du 6 septembre qui avait notamment fixé une limite quantitative au nombre d'épreuves terminales faisant l'objet d'un écrit « scolarité ». Il s'agit également de reprendre l'organisation des épreuves avec les responsables concernés qui seront réunis. Nous avons constaté une augmentation inexplicable du nombre des épreuves comme en Arts ou en Russe. Il se peut qu'il ne s'agisse que d'imprécisions, mais dans le doute il convient de sursoir. Après avoir pris connaissance du vote du CEVU du 13 octobre qui avait refusé jeudi d'adopter les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) adoptées par les conseils d'UFR, le CA a constaté l'incompatibilité entre l'augmentation sensible des épreuves proposées au contrôle terminal par les conseils d'UFR et le calendrier universitaire limitant les périodes d'examens terminaux à 3 sessions de 2 semaines. La date limite de remontée au Ministère étant fixée au 19 octobre, il est présenté au CA 2 possibilités : soit nous faisons dans la foulée un Conseil d'Administration exceptionnel, soit un CEVU le 19 octobre avec délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au président qui arrêtera les MCC, dans l'esprit de la lettre de cadrage adressée aux UFR début septembre.

Mme MUTI demande la confirmation juridique du caractère règlementaire de cette délégation.

M. RAMBAUD répond que le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L 712-3 du code de l'Education, peut décider de déléguer au Président sa compétence en matière de validation des MCC.

M. RICHARD, tout en reconnaissant le caractère règlementaire de la décision du CA de déléguer sa compétence, regrette un manque de concertation dans cette phase d'élaboration des Modalités de Contrôle des Connaissances. Il regrette également le fait que le CEVU soit mis devant le fait accompli.



Mme MUTI précise que le Conseil d'Administration devra déterminer le niveau de la délégation qu'il accordera au président.

Le président BRUN déclare qu'il veillera au respect du nombre des épreuves inscrit dans la lettre de cadrage.

Le président BRUN propose de passer au vote sur la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 24

**⇒ Le Conseil d'Administration donne délégation au Président de l'université pour organiser le vote des Modalités de Contrôle des Connaissances lors d'un CEVU exceptionnel le 19 octobre 2011.**

## **I - MAQUETTE MODIFIEE LEA**

Le président BRUN présente les modifications apportées à la maquette du LEA votée par le conseil de l'UFR Langues et validée par le CEVU. Cette nouvelle maquette est caractérisée par une réduction sensible des horaires d'anglais (civilisation et langue écrite). Il a proposé la participation de deux étudiants de LEA au CEVU pour bien montrer la volonté de prendre le problème à bras le corps. Il manifeste son soutien à Madame JONES qui a été confrontée à des problèmes conjoncturels comme le nombre important d'enseignantes en congés maternité et la baisse de la disponibilité des chargés de cours du secondaire, qui font de plus en plus d'heures supplémentaires dans leur établissement. Il signale aussi l'importance des causes structurelles comme l'augmentation des étudiants en LEA, et le fait que beaucoup de collègues de LEA passent progressivement en LCE. Il est donc urgent de trouver des solutions pour la rentrée de la Toussaint. Une réunion d'information à destination de l'ensemble des étudiants de la filière sera organisée dans les prochains jours. L'équipe présidentielle organisera durant l'automne des assises du LEA visant à apporter des réponses structurelles aux dysfonctionnements constatés. Dès la rentrée de Toussaint, des recrutements seront opérés pour commencer à rétablir certains enseignements actuellement suspendus. L'université s'engage à rétablir au moins 80 % des horaires prévus dans la maquette initiale à compter du début du second semestre 2011/2012. A l'horizon de la rentrée 2012, le Conseil d'Administration a adopté des mesures dans le cadre de la campagne d'emploi visant à augmenter les ressources humaines affectées sur les enseignements de LEA.

M. RICHARD dit qu'il est souhaitable que les étudiants soient reçus et qu'il ne faut pas avoir peur d'organiser, au niveau de l'établissement, une Assemblée Générale consacrée aux problèmes du LEA. La « fuite des cerveaux » vers le LCE peut être endiguée à condition d'avoir la volonté politique de le faire. Mme JONES n'est pas responsable du fait qu'il y a 26 groupes de 1<sup>ère</sup> année, ce qui n'est pas tenable. Il considère que nous n'avons pas, en anglais, les forces humaines pour assurer le fonctionnement du LEA.

Mme RIGAL-CELLARD soutient Mme JONES et M. RICHARD mais déplore la faiblesse du niveau des étudiants inscrits en LEA.

M. RAMBAUD rappelle que l'accueil de tous les bacheliers fait partie de la mission de service public de l'enseignement supérieur.



M. PORTINE estime qu'il s'agit de faire un choix et de se donner les moyens de l'assumer. Evoquant la difficulté liée à l'absence de postes affectés, il souhaite que le LEA devienne un vrai département.

Mme BOULERIE demande des chiffres précis sur les différentes augmentations des maquettes de langue et souhaite savoir si la situation ne concerne que l'anglais.

M. RICHARD répond que l'anglais est la seule langue présente partout, et que ce sont en réalité 26 (LEA) + 8 (LLCE) groupes de L1 que les enseignants d'anglais doivent assurer.

Mme BOULERIE voudrait une idée plus précise des besoins en Anglais pour pouvoir mener une réflexion sur l'offre de formation.

Le président BRUN dit que l'on ne doit pas s'éloigner du débat. Les 2 700 heures de cours en moins en LEA ne correspondent pas à une augmentation non-maîtrisée de la maquette du LEA qui a proportionnellement moins augmenté que celle du LCE, ce qui a donc favorisé la migration des services enseignants potentiellement disponibles pour le LEA. Aujourd'hui, il faut valider contre notre gré la diminution des heures de LEA.

M. DUVERGER souligne le lien entre la problématique de la massification et celle de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

M. LE GARROY demande des précisions sur le statut des chargés de cours.

M. FRANCE déclare que tous les étudiants ont leur place à l'université et qu'il faut mettre en place des groupes adaptés. Certains étudiants de LEA ont un véritable projet au sein de la discipline.

M. DUVERGER comprend la notion de numerus clausus mais il dit que dans le cadre du service public il faut aider les étudiants les plus en difficulté.

Mme RIGAL-CELLARD précise que ce sont les étudiants de LCE qui ont le plus besoin de soutien.

Mme MUTI dit que dans le cadre d'un numerus clausus, il s'agit de prendre en compte, pour déterminer la capacité d'accueil, non seulement les locaux mais aussi les moyens.

M. RICHARD confirme le fait que la capacité d'accueil en LEA n'est pas illimitée du fait notamment des enseignements dispensés en laboratoires de Langues. Il signale le fait que la nouvelle maquette de LCE, caractérisée par une augmentation des heures de Travaux Dirigés, vise à réduire le taux d'échec en 1<sup>ère</sup> année.

M. LOQUAY considère qu'il s'agit surtout d'un problème d'orientation qui devrait permettre aux étudiants de s'inscrire dans des formations où ils ont des chances de réussir.

M. JOURDAN annonce que la question du LEA n'est que la partie visible de l'iceberg, à savoir notre capacité à mettre en œuvre notre Offre de Formation. Dans les années à venir nous serons confrontés à un déficit en postes plus grand encore. La mise en œuvre de l'arrêté Licence, avec ses 1500 heures minimum, ne sera possible qu'à la condition de parvenir à maîtriser l'offre de formation.

Le président BRUN propose de passer au vote sur les modifications de la maquette de LEA.



Ne prend pas part au vote : 0  
Abstention : 0  
Contre : 2  
Pour : 23

➤ **Le Conseil d'Administration valide les modifications de la maquette de LEA.**

## **II - REGLEMENT DES STAGES**

M. ESCADAFAL présente les modifications au règlement des stages qui visent à corriger certains abus constatés récemment de la part de certains employeurs et à interdire le fait d'effectuer un stage d'orientation dans la même structure que celle où s'est déroulé le stage obligatoire. Elles visent également à exiger l'avis de l'enseignant ayant signé la convention initiale en cas de demande de dérogation à la durée normale des stages (2 mois en Licence et 3 mois en Master/Doctorat).

M. DUVERGER demande le détail des dérogations.

M. ESCADAFAL précise que la prolongation pourra être de 2 ou 3 mois et sera réglée au cas par cas.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : 0  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 25

➤ **Le Conseil d'Administration adopte les modifications du règlement des stages étudiants.**

## **III - MODIFICATION DE LA CONVENTION DE STAGE ETUDIANT**

M. ESCADAFAL présente le projet de modification du modèle de convention de stage consistant à rappeler le cadre réglementaire en matière de gratification des stages de plus de 2 mois. Cette modification fait suite à un stage où l'hôte de stage a refusé de verser la gratification prévue en exploitant une faille du document.

M. LOQUAY précise qu'il y a des cas où l'étudiant accepte de ne pas recevoir de gratification.

M. ESCADAFAL ajoute qu'il s'agit de se préserver du recours éventuel d'un hôte de stage.

Le président BRUN demande pourquoi cette possibilité est évoquée puisqu'elle est contraire à la loi.

M. ESCADAFAL répond que dans le cas où le stage fait moins de deux mois, on n'a pas supprimé la case dans le logiciel APOGEE.

Le président BRUN propose de passer au vote.



Ne prend pas part au vote : 0  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 25

➤ **Le Conseil d'Administration adopte les modifications de la convention de stage étudiant.**

#### **IV - CALENDRIER PREVISIONNEL « INFORMATION DES LYCEENS »**

M. ESCADAFAL propose au Conseil d'Administration la banalisation de la journée du 2 février 2012 qui sera consacrée à l'organisation de l'information des lycéens de terminale (ex-journée Info Sup).

Le président BRUN souhaite, afin de limiter au maximum la perturbation des enseignements, procéder à un examen précis des besoins de salles nécessaires à cette manifestation. Il espère ainsi éviter une suspension complète des activités pédagogiques.

M. PORTINE demande si la journée appartient au calendrier de la NUB ou à celui de Bordeaux 3.

M. ESCADAFAL dit que c'est une opération spécifique de Bordeaux 3 contrairement aux années précédentes où elle était commune à toutes les universités.

Mme RIGAL-CELLARD demande comment s'organisera le remplacement des cours.

M. ESCADAFAL rappelle qu'il s'agit là de la responsabilité de chacun.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : 0  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 25

➤ **Le Conseil d'Administration valide le principe de la banalisation de la journée du 2 février 2012.**

#### **V - ADDITIF AU VOTE DES TARIFS 2011/2012 (1 pièce jointe)**

Mme LENOIR présente une liste complémentaire des tarifs 2011/2012 adoptés lors du CA du 8 juillet. Ces tarifs portent notamment sur les différentes sessions de certification en langue organisées par le Pôle Adulte en Reprise d'Etudes de la Direction des Etudes (TOEIC, TOEFL, TFI), des publications des éditions Ausonius. Elle demande également au CA de voter un tarif de refacturation des frais de restauration pour les participants à des colloques organisés au sein de l'université et un tarif de prestations de service correspondants aux actions de Formation en langue organisée par la DGPEC à destination des différents établissements du site universitaire bordelais.

M. JOLY demande si le vote de ces tarifs a une incidence sur le budget de la DGPEC.



M. RAMBAUD répond que la recette sera versée sur le budget de la Formation Continue du personnel.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 25

⇒ **Le Conseil d'Administration adopte l'additif aux tarifs 2011/2012.**

## **VI - CONVENTIONS FINANCIERES.**

Mme LENOIR et M. RAMBAUD présentent la convention portant organisation des sessions de Formation linguistique proposées aux personnels des différents établissements du site universitaire bordelais. Le tarif proposé est arrêté à partir du coût moyen/stagiaire, majoré d'un taux d'environnement de 15 % et des charges de fonctionnement (frais divers dont supports pédagogiques). Le taux unitaire est arrêté à la somme de 200 euros pour un module de 30 heures, soit un taux horaire de 6,67 euros.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 25

⇒ **Le Conseil d'Administration autorise le président à signer la convention relative aux formations de langue.**

Mme LENOIR présente la convention INNOVASOL qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles cette fondation est autorisée, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable, le bâtiment D de l'EGID.

M. RAMBAUD rappelle le fait que cette convention, qui permet notamment la perception par l'établissement d'une redevance de 10 000 € par an sur une période de 5 ans, représente la solution mise en place par l'établissement pour respecter l'engagement de neutraliser et compenser INNOVASOL.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 25

⇒ **Le Conseil d'Administration autorise le président à signer une convention d'occupation du domaine public avec la fondation IINNOVASOL.**

Mme LENOIR présente la convention de demande de travaux immobiliers portant sur le bâtiment D de l'EGID au profit de la fondation INNOVASOL qui reversera une subvention de 35 000 euros.



M. RAMBAUD précise qu'un complément de financement à hauteur de 20 000 € sera réalisé par l'IPB.

Les différents partenaires à l'opération devront ensuite trouver une solution pour les 8 000 euros actuellement non financés.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 25

**➤ Le Conseil d'Administration autorise le président à signer la convention encadrant le versement par la Fondation INNOVASOL d'une subvention d'investissement de 35 000 € TTC représentant la participation de la Fondation aux travaux engagés par l'établissement sur ce même bâtiment D de l'institut EGID.**

## **VII - MODIFICATION DE L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE**

Mme LENOIR présente les propositions de modifications qui portent notamment sur la création de 3 nouveaux CR visant à assurer un suivi efficace des moyens attribués à l'Université Bordeaux 3 pour les UMR AUSONIUS et IRAMAT dans le cadre du LABEX LaScAr BX. Elles portent également sur un regroupement des CR relatives à la masse salariale qui sera effectif à compter de l'exercice 2012 et qui permettra à la DGPEC de préparer les nouveaux contrats 2012 des personnels non-titulaires

M. RICHARD dit qu'il est dommage de perdre de vue un certain nombre de sous catégories en regroupant des Centre de Responsabilités.

Mme LENOIR répond que cela reste possible avec la comptabilité analytique qui met en œuvre un suivi des dépenses par catégories.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 25

**➤ Le Conseil d'Administration adopte les modifications de l'architecture budgétaire de l'université Bordeaux 3.**

## **VIII - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS A L'ETRANGER**

M. FEUILLETTE dit qu'il s'agit d'adopter une nouvelle disposition relative aux remboursements des frais d'hébergement et de repas engagés dans le cadre de missions à l'étranger qui seront désormais, sauf dispositif particulier, effectués sur la base des frais réels supportés par le missionnaire, dans la limite des plafonds fixés par la réglementation, et sous la condition de fournir les pièces justificatives correspondantes.

M. GOZE craint que cette mesure soit très difficile à appliquer pour les missions effectuées dans certains pays.



M. LOQUAY demande si cela s'applique à tous les modes de déplacement.

Mme BOULERIE demande si cette disposition s'applique aux colloques de recherche.

M. PORTINE propose d'appliquer la mesure pour toutes les missions à l'étranger.

Le président BRUN propose que l'on enlève « dans le cadre de la recherche » et que l'on rajoute dans le texte « sauf dispositif particulier ».

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 25

**➤ Le Conseil d'Administration adopte les nouvelles dispositions relatives aux remboursements des frais de missions à l'étranger.**

## **IX - RELATIONS INTERNATIONALES « MISSIONS ENSEIGNANTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS »**

M. FEUILLETTE présente le projet visant à valider les dispositions particulières relatives au remboursement forfaitaire des missions dites « STA » (Staff Mobility for Teaching Assignment). En 2011-2012, le montant est calculé sur la base contractuelle fixée dans le Contrat Financier attribué par la Commission Européenne : 700 € pour la 1<sup>ère</sup> semaine, 200 € pour la 2<sup>ème</sup> semaine et 130 € de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> semaine. La direction des Relations internationales complète le financement à hauteur de 300 € pour la 1<sup>ère</sup> semaine ; 200 € pour la 2<sup>ème</sup> semaine ; 170 € de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> semaine. Là encore, le principe de production des pièces justificatives est rappelé comme base du versement des sommes prévues contractuellement. Si les dépenses sont inférieures à l'allocation prévue, le montant total sera recalculé.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 25

**➤ Le Conseil d'Administration valide les dispositions relatives au remboursement forfaitaire des missions « STA ».**

## **X - OPERATIONS D'INVENTAIRE**

M. FEUILLETTE demande aux conseillers de valider une sortie d'inventaires de matériels informatiques.

Le président BRUN précise qu'il s'agit pour l'essentiel de matériels qui sont hors d'usage.



Ne prend pas part au vote : 0  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 25

⇒ **Le Conseil d'Administration valide l'opération de sortie d'inventaire de matériel informatique hors d'usage.**

## **XI - QUESTIONS DIVERSES**

M. DUVERGER soulève le problème des agrégatifs d'histoire qui doivent valider le C2I.

M. JOURDAN répond que ce certificat sera validé par 40 heures de cours et que ce dispositif pourrait être étendu.

Le président BRUN dit que la priorité est de cibler ceux qui préparent l'agrégation.

Le président BRUN informe le CA du dispositif mis en œuvre pour sécuriser l'organisation du travail des collègues de la DPIL affectés aux tâches d'entretien. Ce dispositif repose sur 3 plans : une organisation du travail en binôme, une procédure visant à la fermeture des bâtiments jusqu'à 7 h 30 et la mise à disposition de matériel de communication (talkie-walkie). Il ajoute que quatre défibrillateurs ont été achetés et sont en passe d'être installés et qu'une réunion du CHS sera organisée pour rendre compte des mesures prises.

Mme BOULERIE s'étonne que certaines salles du bâtiment I ne soient équipées que d'une seule porte, ce qui règlementairement contraint la capacité d'accueil de la salle, alors qu'il s'agit de salles dotées d'un volume important.

Mme RIGAL-CELLARD demande pourquoi il y a des fenêtres avec des ronds rouges au bâtiment I.

Le président BRUN répond qu'il s'agit des accès pompiers.

Mme RIGAL-CELLARD remercie M. GOZE pour l'organisation des célébrations des 30 ans de l'Institut d'Aménagement.

Le président BRUN annonce le remplacement de M. PESTANA, notre Agent Comptable qui a été nommé le 1<sup>er</sup> octobre sur le poste d'Agent Comptable de Bordeaux I. Dans l'attente de la nomination de son successeur, Mme MENDIBOURE actuellement Agent Comptable de l'université de Nouvelle Calédonie, M. PESTANA continuera à assurer l'intérim des fonctions comptables.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 11 h 45.

Le Président,

Patrice BRUN



Université Michel de MONTAIGNE - Bordeaux 3  
Direction des Affaires Financières

**TARIFS 2011 - 2012**  
**ADDITIF AU VOTE DES TARIFS DU C.A. du 08 juillet 2011**

<b>CATEGORIE</b>	Formation continue
<b>SERVICE</b>	I.U.T. MICHEL DE MONTAIGNE

<b>PRESTATION GLOBALE</b>	<b>DETAIL de la PRESTATION</b>	<b>TTC</b>	<b>HT</b>
<b>ORGANISATION DE MODULES</b>	Modules ponctuels de formation continue Département SRC par jour et par stagiaire	600,00	600,000



Université Michel de MONTAIGNE - Bordeaux 3  
Direction des Affaires Financières

TARIFS 2011 - 2012  
ADDITIF AU VOTE DES TARIFS DU C.A. du 08 juillet 2011

CATEGORIE		Prestations : biens et services	
PRESTATION GLOBALE	DETAIL de la PRESTATION	TTC	HT
SERVICE	<b>Editions AUSONIUS</b>		
ACTIVITE EDITORIALE ET DE DIFFUSION	collection Scripta Antiqua n°34	18,00	17,062
	collection Scripta Antiqua n°35	25,00	23,697
	collection Scripta Antiqua n°36	30,00	28,436
	collection Scripta Medioevalia n°19	25,00	23,697
	collection Archéovision n°5 / Arch - I - Tech 2010	25,00	23,697
	collection DAGSO n°2	15,00	14,218
<b>Nota : Tarif TTC hors frais de port - + 5€ de frais de port</b>			
SERVICE	<b>Toutes UMR et équipes d'accueil</b>		
COLLOQUES (logistique)	Refacturation des repas, prix coûtant	cout HT	cout TTC
CATEGORIE		Formation continue	
SERVICE	I.U.T. MICHEL DE MONTAIGNE		
ORGANISATION DE MODULES	Modules ponctuels de formation continue Département SRC par jour et par stagiaire	600,00	600,000
SERVICE	DGPEC		
ORGANISATION DE MODULES	Modules de formation continue, personnels stagiaires extérieurs à l'Université Bordeaux 3 (30 heures)	200,00	200,000